



Travaux Communaux

SERVICE

DE L'ARCHITECTURE



OBJET:

Bibliothèques Municipales

A Nice, le 15 septembre 1913

L'Architecte en Chef

à Monsieur le Maire de la Ville de Nice

L'agrandissement de la Bibliothèque Municipales ne serait possible qu'en prenant le local du 2^e étage loué pour les besoins de l'école des filles, ce qui nécessiterait le transfert de cette école.

Néanmoins, la Municipalité s'est vivement préoccupée de l'installation, actuellement insuffisante, de la Bibliothèque, puisqu'elle a voté, dans son programme de grands travaux la construction d'un Musée-Bibliothèque, qui est porté à l'emprunt municipal pour la somme de 4.000.000^f, 00. L'Administration a déjà en vue un terrain à cet effet.

+ En attendant l'édification de ^{ce} nouveau monument et pour faciliter l'organisation présente de la Bibliothèque, nous avons mis à sa disposition deux grandes salles, très saines dans un bâtiment municipal situé dans le même quartier. Le transfert dans cet annexe, des ouvrages doubles, en mauvais état, et de certaines collections très rarement demandées, va redonner, pour plusieurs années, à la Bibliothèque, la place nécessaire à son bon fonctionnement en attendant son transfert dans le Palais des Beaux-arts projeté.

L'Architecte en Chef.

N.B. Le présent rapport de concerne que la question du local. Le point de répondre aux autres questions du Ministère est laissé à Monsieur l'adjoint délégué à la Bibliothèque.